

COMMUNE DE CHALONNES-SUR-LOIRE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE POUR LA MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n°2015-58 en date du 23/04/2015

Le maire de CHALONNES-SUR-LOIRE a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la modification n°1 du PLU portant sur :

- La réparation d'erreurs matérielles dans le secteur de La Gare et au niveau de l'OAP des Petits Fresnaies ;
- L'extension d'une zone A à La Boire ;
- L'évolution de certaines orientations et prescriptions pour la restructuration urbaine de l'ancien site ERAM ;
- La prise en compte de la loi ALUR de mars 2014 (suppression des articles 5 et 14 du règlement) ;
- L'assouplissement de la règle relative à la hauteur maximale des clôtures ;
- L'extension du secteur commerces-services (Us) du Marais ;
- La suppression de l'identification d'un site dédié à de l'hôtellerie en centre-ville.
- Reclassement en partie de la parcelle n° 999 de Us en Avp

Cette enquête précède la phase d'approbation de la modification n°1 du PLU par le conseil municipal qui doit intervenir à l'issue de l'enquête publique unique et au vu de ses résultats.

A cet effet,

Monsieur HOCHART Jean-Luc a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et M. ROUET François en qualité de suppléant par le tribunal administratif de Nantes.

L'enquête se déroulera en mairie de CHALONNES-SUR-LOIRE pendant pendant 33 jours consécutifs **du Vendredi 22 Mai 2015 au Mardi 23 Juin 2015 inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, soit :

Horaires de l'accueil:

lundi	9h-12h15	14h-17h30
mardi	9h-12h15	14h-17h30
mercredi	9h-12h15	14h-17h30
jeudi	9h-12h15	14h-17h30
vendredi	9h-12h15	14h-17h30
samedi	9h-12h	

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier de modification n°1 du PLU, ainsi qu'un registre d'enquête seront mis à disposition du public de la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Toute information complémentaire peut être demandée au maire de la commune, responsable des projets.

Les dossiers seront également consultables sur le site internet de la commune **www.chalonnnes-sur-loire.fr**

Le Commissaire Enquêteur recevra le public à la Mairie :

- le vendredi 22/05/2015 de 14 h à 17 h
- le samedi 6/06/2015 de 9 h à 12 h
- le mardi 23/06/2015 de 9 h à 12 h 15

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre déposé en mairie ou être adressées par écrit au commissaire enquêteur.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie, ainsi que sur le site internet de la commune où ils pourront être consultés pendant un délai d'1 an.